



SAILLANS

# BULLETIN MUNICIPAL

**MAIRIE DE SAILLANS**

1 Champ de Villard - 33141 SAILLANS

Tel 05.57.84.32.10 - Fax : 09.70.62.09.98

[mairie-de-saillans@orange.fr](mailto:mairie-de-saillans@orange.fr)

[www.mairiedesaillans.jimdo.com](http://www.mairiedesaillans.jimdo.com)

Lundi mardi jeudi vendredi  
de 13h30 à 18h00

**GARDERIE / RESTAURANT SCOLAIRE**

Tél . 09.66.89.32.10

ECOLE : 05.57.84.30.31

## Juillet 2016

DANS CE NUMERO

## Le Mot du Maire

Bonjour à tous,

En ce début de période estivale, j'adresse mes félicitations à tous les étudiants qui ont passé avec succès un examen.

Je souhaite à tous de très bonnes vacances.

À la rentrée, nous allons essayer de retrouver une vitesse de croisière pour l'entretien de notre commune. Ces derniers mois, entre la convention d'aménagement de bourg, la baisse des dotations, et diverses raisons, la commune, les espaces les plus à la vue, n'ont pas été entretenus comme beaucoup l'attendaient. Ce n'est pas pour cela que rien n'a été fait.

Dans le cadre de la loi NOTRe, nous allons être amenés à subir davantage les décisions de l'Etat. Je dis bien à subir, parce que sachez bien, qu'à l'échelle d'un village comme le nôtre nous n'avons plus aucun pouvoir de décision, mais seulement d'exécution, une obligation d'exécuter sans nous en donner les moyens.

Je suis entrée dans la fonction publique territoriale en novembre 1982, en tant qu'agent, bien entendu. J'ai donc évolué à partir de la première décentralisation. « Petit à petit, l'oiseau a fait son nid. » Est-ce que les politiques de l'époque prévoyaient, avaient en tête la situation que nous vivons aujourd'hui ? Je l'ignore.

.../...

### La vie associative

Page 3

### Compte rendu des réunions

Page 8

### Vivre ensemble

Page 14

### Informations et N° utiles

Page 17

### Nos professionnels

Page 19

Cependant, les élus de l'époque avaient des moyens pour investir pour leur commune. Ces moyens nous ne les avons plus.

La convention d'aménagement de bourg était prévue depuis de nombreuses années, années où l'Etat encourageait les communes à investir. Gros dossier lancé, le couperet tombe soudain : alors que nous étions engagés, nous devons faire face aux baisses drastiques des participations de l'Etat.

Je ne vous cache pas que ce sera compliqué, il faudra maîtriser, prendre des décisions importantes pour l'avenir de notre commune.

En tout état de cause, nous ferons au mieux.

En attendant, bonnes vacances à tous, et bon été,

Martine Faurie

J'❤️  
SAILLANS



## Infos travaux



Comme vous avez pu le constater, le SIAEPA du Cubzadais Fronsadais a commencé des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur le CD 128 depuis le 23 mai 2016 et « devrait » se terminer fin août.

Pendant les travaux le CD128 est barré et une déviation est mise en place par le CD28, le CD138, le CD246, CD246E4 et le CD 18<sup>E</sup>1 pour l'ensemble des véhicules.

A cet effet, le SMICVAL a mis en place pour les habitants du CD128, deux grands containers, un pour les ordures ménagères et un pour les ordures recyclables, situés à l'intersection entre le CD128 et la route d'entrée du village.



# La vie associative

## Les amis de l'église de Saillans

Président, Henri TROCARD 05.57.84.37.35

Journées Européennes du Patrimoine du 11 et 12 Septembre 2016

L'Eglise St Seurin de Saillans sera ouverte le Dimanche 11 Septembre de 15h à 18h.

Veillez trouver ci-joint les horaires des messes du secteur.

N'oubliez pas de refermer le petit portail du cimetière après votre passage.

## Assemblée générale du Mardi 16 février 2016 à 14h 30.

Présents ; Mr Trocard, Mr Lajus, Mmes Trocard, Lajus, Pelletier, Feydieu, Roy.

Excusés ; Mmes Mesde, Faurie, Boissière, Herve, Boyé, et tous les autres adhérents.

Ordre du jour ;

Bilan moral, Bilan financier, Cotisations 2016, Renouvellement du bureau, Loto 2015 (+ 2016), Manifestations et Questions diverses et travaux

Depuis la dernière assemblée générale du 27 janvier 2015, quand on fait le bilan, on s'aperçoit que le bilan, malgré l'électrification de l'horloge et la remise de route de la cloche, il ne s'est pas passé beaucoup d'événements au niveau de l'église. Cependant, l'association a été sollicitée dans d'autres secteurs.

Nos ressources étant toujours aussi faibles, elles ne nous permettent pas de réaliser de gros travaux, malgré la subvention de la commune, les cotisations des adhérents, de moins en moins nombreux, et le loto.

Celui du 12 avril 2015 a eu moins de succès que les années précédentes, car un peu plus tard dans le

calendrier. Celui de 7 février 2016 avec une forte assistance nous a remonté le moral et le compte rendu vous donnera le résultat. Il faut remercier les généreux donateurs, les commerçants, les viticulteurs.

Suite à une panne du boîtier électrique programmant les sonneries de la cloche, nous avons opté pour un nouveau boîtier électronique permettant la sonnerie des angélus et des heures. Cette dépense a été prise en charge par l'association.

Le forum des associations de la commune s'est tenu le 5 septembre 2015, représentée par Mme Roy. Un repas en commun a été pris à la salle des fêtes dans une bonne ambiance. Pendant les journées du patrimoine, une permanence a été assurée le samedi et le dimanche de 15h à 18h. Nous déplorons le peu de visiteurs.

Le jumelage avec Saillans dans la Drome est toujours au point mort, nous avons encore quelques nouvelles hors municipalité par des contacts avec des propriétaires producteurs de Clairette.

Suite à une pièce de théâtre donnée à la salle des fêtes de St Etienne de Lisse, en faveur de leur église, nous avons eu des contacts avec la présidente de la troupe. Une réunion a eu lieu le 23 février pour la préparation et voir la scène. La date du théâtre est fixée au Samedi 7 mai 2016.

A la fin de la réunion, le bureau est reconduit dans ses fonctions. En terminant cet exposé, je voudrais remercier Mme Roy pour son dévouement lors de la collecte des cotisations.

**Bilan financier** : voir feuille annexe. (non fourni)

**Renouvellement du bureau** : Il est reconduit dans ses fonctions. Merci pour votre confiance.

**Cotisations 2016** : Elle reste fixée à 30 euros.

**Loto 2015** : La date du 10 avril tard dans la saison, ne nous a pas permis de faire du bénéfice lors de

cette manifestation. Une autre date sera envisagée pour celui de 2016. Merci à tous pour nous avoir soutenus.

**Travaux :** Les contacts avec diverses entreprises seront à nouveau envisagés pour l'installation de nouvelles protections des vitraux. En effet nous avons attendu l'accord du Conseil Général, le dossier internet a été formulé, et plusieurs devis demandés.

**Les journées du patrimoine** du 19 et 20 septembre 2015 nous ont amené peu de visiteurs (moins de 10 personnes) Pour 2016. L'église sera ouverte uniquement le dimanche de 15h à 18h. La date exacte vous sera annoncée ultérieurement.

**Questions diverses :** Un projet de soirée repas a été suggéré pour l'année 2016. Une plus grande concertation avec les membres de l'association est envisagée. A suivre.

Suite à l'obligation de faciliter l'accès de l'église aux handicapés, nous demanderons à Mme le Maire, où en est le projet du plan incliné amovible pour la descente des deux marches de l'église.

Une demande de subvention sera adressée à la mairie pour l'année 2016.

Nous clôturons cette assemblée à 16h 30. Merci à toutes les personnes présentes.

### LES AMIS DE L'EGLISE

Pour renseignements contacter :

05.57.84.37.35

### Jouer à Saillans

Président, Laurent CHARLIER 06 78 96 56 44

Une nouvelle saison va démarrer à partir de septembre. Si vous voulez nous rejoindre pour passer un moment convivial, découvrir de nouveaux jeux, nous vous accueillerons avec plaisir.

La première participation est gratuite. Si vous souhaitez poursuivre l'aventure, la cotisation

annuelle est fixée à 8 € (1 adulte), 15 € (couple) et 20 € (famille).

Les prochains rendez-vous à 20h30 à la salle des fêtes de Saillans :

... septembre 2016 : date à confirmer

Vendredi 14 octobre 2016

### JOUER A SAILLANS

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter :

Laurent Charlier 06 78 96 56 44

Sylvie Ardouin 06 17 82 04 76

### Boxe in Saillans

Contact, Mr CARDINAL 06-35-51-55-99

Reprise de 05 septembre 2016.

Lundi : Adultes de 19 h 30 – 21 h 30 à partir du 05/09/16

Mercredi : Jeunes (-11 ans) de 17 h 30 – 19 h 00 à partir du 07/09/16 & Adultes de 19 h 30 à 21 h 30

Jedi : Adultes de 19 h 30 – 21 h 30.

### BOXE IN SAILLANS

Pour renseignements contacter :

Stéphane : 06 30 14 05 52



Pour cette édition, nous n'avons reçu aucun article d'associations. Pour les prochaines éditions, nous rappelons aux associations que nous voulons les articles avant le début de chaque trimestre. Vous pouvez nous les communiquer à l'adresse suivante : [informationsaillans@gmail.com](mailto:informationsaillans@gmail.com)

Merci de votre compréhension.





# Pratique du Yoga

avec Solange, enseignante certifiée

## LES ATELIERS YOGA

Vous souhaitez vous initier au Yoga  
Reprendre ou progresser dans votre pratique  
Partager la pratique en groupe

Renseignements et Inscriptions :

**06 62 69 96 24**

[soyoga@outlook.fr](mailto:soyoga@outlook.fr)

[facebook.com/solange.soyoga](https://www.facebook.com/solange.soyoga)

Tous les jeudis  
19h30 à 20h30

Début des cours :  
Jeudi 8 septembre 2016

A Saillans

dans la salle des fêtes « Rémy Barraud »

# La presse

## FRONSADAIS

Extrait du Journal « Le Résistant » de la semaine du 7 au 13 juillet 2016

# 900 000 euros pour la voirie communautaire

Les travaux de voirie représentent chaque année un poste de dépenses d'investissement important pour la Communauté de communes du Fronsadais.

Joël CAURRAZE

Des travaux de voirie sont menés chaque année sur les routes du Fronsadais. En fait, dans l'ensemble, les 18 communes qui composent la Communauté de communes du Fronsadais connaissent des travaux d'entretien sur leur secteur jusqu'à l'automne. « La mutualisation des travaux de voirie par l'ensemble des 18 communes du Fronsadais, permet de faire réaliser par le personnel communautaire près de 1 500 km de fauchage et autant pour le faucardage ainsi que 100 km de curage » précise Michel Frouin, président de la Communauté de communes du Fronsadais. En général, trois passages annuels sont faits, mais bien évidemment tout n'est pas effectué en même temps et selon la météorologie du moment, des décalages peuvent exister. ». Ces travaux sont exécutés d'avril à novembre par trois agents techniques, Christophe Coustillac, Philippe Dumeynieu et Julien Chaillat, dotés de matériels récents et performants sous la responsabilité du vice-président chargé des infrastructures Jacques Combillet. D'une façon générale, le maximum est fait pour répondre à la propreté et à la sécurité. « Chaque conducteur de tracteur



Les agents de la voirie en présence de Michel Frouin (à droite) et Jacques Combillet (à gauche).

rencontré, l'un à Galgon, le second à Vérac et le troisième à Saint-Romain-la-Virvée, a fait part de ses avis sur l'état des voiries, du temps nécessaire à la bonne exécution des travaux, mais aussi avec regrets des rencontres inadmissibles de dépôt de ferrailles, fils de fer et autres dans les fossés. Et ceci cause inévitablement des dégâts au matériel » déplore le président. Il faut rappeler que tout l'entretien des trottoirs, devant les habitations, incombe aux propriétaires des lieux.

Et à cela s'ajoutent les travaux de revêtement de voirie qui sont demandés par chaque maire en fonction du volume de crédit attribué à chaque collectivité. « L'avantage de ce groupement est de pouvoir faire assurer par une seule entreprise (actuellement l'entreprise Colas) les travaux en continu sur tout le territoire sous la responsabilité de la communauté en lien avec chaque commune. Ce sont près de 500 000 € annuels qui

sont destinés à la remise en état des revêtements. Cette somme est souvent insuffisante dans la mesure où les intempéries dégradent très rapidement le sol et dans des proportions importantes » souligne le président.

En principe, le sixième de voirie devrait faire l'objet d'un revêtement annuel. Les engins et matériels divers (tracteurs, épareuse, godets de curage...) représentent un investissement lourd qui sont les moyens utiles pour répondre aux besoins. « Cette solidarité territoriale a démontré depuis de nombreuses années la nécessité efficace d'une mutualisation qui permet de gérer à la demande et dans les temps voulus les travaux communautaires de voirie. À cela s'ajoutent les travaux de voirie départementaux exécutés par le Conseil départemental » poursuit Michel Frouin

Cette visite a été enrichissante de par la confrontation du territoire avec le personnel et les habitants.

Il faut rappeler que tout l'entretien des trottoirs, devant les habitations incombe aux propriétaires des lieux



# La rivière est malade

**PESTICIDES** La Barbanne, ce cours d'eau qui serpente entre Saint-Émilion et Pomerol, est l'un des plus pollués de tout le Grand Sud-Ouest. Un diagnostic est en cours pour améliorer la situation

DENIS LHERM  
d.lherm@sudouest.fr

C'est une rivière qui serpente doucement dans la campagne libournaise. Un cours d'eau où les pêcheurs aiment se retrouver. Quelques mètres de large, des berges verdoyantes entre les bouquets d'aulnes et de peupliers. Elle se fraye un passage à travers les prairies et les rangs de vignes, et pas n'importe lesquels. La Barbanne traverse deux des vignobles les plus célèbres : Saint-Émilion et Pomerol. Et son malheur vient de là. La Barbanne est l'un des cinq cours d'eau les plus pollués de tout le Grand Sud-Ouest. On a mesuré dans son courant la présence de 28 produits phytosanitaires. Soit quinze de plus que dans la moyenne des autres cours d'eau en Gironde, et dix-neuf de plus que dans la moyenne du bassin Adour-Garonne, dont elle fait partie.

## Fongicide cancérigène

Si les effets des pesticides sur la santé humaine suscitent de plus en plus de débats, la pollution des cours d'eau par les mêmes produits se déroule dans une forme d'indifférence. C'est toute l'histoire de la Barbanne. En février 2016, lors de la présentation de son rapport sur la qualité des eaux, l'Agence de l'eau Adour Garonne (AEAG) a une nouvelle fois souligné le triste record de cette rivière. Comme chaque année. « C'est une pollution historique, cela fait longtemps que cette rivière "clignote". Il n'y a que cinq rivières

dans ce cas dans tout le bassin Adour Garonne », souligne Marie-Claire Domont, chef du service Garonne Atlantique à l'AEAG. Le courant de ce petit cours d'eau (23 km de long entre Puisseguin et Libourne) charrie des rejets de stations d'épuration privées (dont des effluents de chais) et des résidus de pesticides. Depuis 2011, ces derniers sont en augmentation.

« C'est une pollution historique, cela fait longtemps que cette rivière "clignote" »

ont plus traité que d'habitude. » Dès 2001, un rapport scientifique s'intéressait à l'exposition des populations à l'intoxication des pesticides. Il s'appuyait sur les produits phytosanitaires les plus utilisés, qui se retrouvent au final dans les cours d'eau. Son lieu d'étude : la Barbanne. Dans ses eaux, le cocktail classique : herbicides, fongicides, insecticides. Dont le fongicide anti-mildiou folpel de Bayer, possible cancérigène pour l'homme. En 2007, la préfecture de la Gironde signalait une forte pollution d'origine viticole dans la Barbanne et notait un retard dans l'équipement des chais en matériel d'assainissement. Rien n'a changé depuis.

« C'est un cours d'eau mal entouré », conclut un technicien de l'établissement Epidor, qui pilote le pro-



Audrey Cosyns, technicienne rivière du syndicat Sietavi, sur les rives de la Barbanne, vers Pomerol. PHOTO STÉPHANE KLEIN

jet de schéma de gestion des eaux Isle-Dronne. La Barbanne est le réceptacle des activités qui l'entourent, par ruissellement ou rejet direct. Son territoire est composé à 93 % d'exploitations viticoles. La situation est ancienne et semblait partie pour durer. « Ce n'est pas de l'eau que l'on boit, donc il n'y a pas d'enjeu de santé publique. C'est juste un problème pour le milieu naturel », souligne Marie-Claire Domont.

## Bientôt un plan de gestion

Mais la situation est en train d'évoluer. En 2013, le préfet de la Gironde a inclus la Barbanne, comme tous les affluents de la rive gauche de l'Isle, dans le périmètre du Sietavi, le Syndicat intercommunal d'étude et d'aménagement de la vallée de l'Isle.

Jusqu'à présent abandonné à son sort, le petit cours d'eau passe sous la tutelle d'une autorité identifiée.

Ce que cela change ? D'une part, le Sietavi a embauché une technicienne rivière, la biologiste Audrey Cosyns, pour gérer la situation sur le terrain. D'autre part, la Barbanne va pouvoir bénéficier des actions du futur programme pluriannuel de gestion (PPG) que prépare le syndicat. Vice-président du Sietavi chargé des travaux, Guy Valleau détaille : « Nous avons confié une étude à un bureau spécialisé, le Segi. Il doit faire un diagnostic et proposer des mesures pour rétablir un cours plus naturel et assurer l'entretien des berges. C'est un cours d'eau dégradé sur tous les plans, morphologique et biologique. Fin juin, nous publierons ce

rapport. L'objectif est de rendre la rivière propre. Il y aura des actions à mettre en place, certains travaux seront obligatoires, parfois subventionnés. Il y aura une déclaration d'intérêt général de travaux, puis une enquête publique. À partir de 2018, ces actions apporteront du mieux, mais attention, on va remettre le cours d'eau propre, mais il faudra que tout autour, on arrête d'envoyer des trucs dedans ! Cela fait longtemps qu'à Pomerol ou Saint-Émilion, ils auraient dû s'en soucier. » Le Conseil des vins de Saint-Émilion met en avant ses efforts pour une viticulture moins polluante (lire ci-contre). Et regrette de ne pas avoir été contacté par le Sietavi. Les choses bougent, mais il reste visiblement encore du chemin.



# Réunions des conseils municipaux

*Ceci n'est qu'un résumé, l'intégralité est à votre disposition à la Marie.*

## Réunion du 4 avril 2016 à 18h30

L'an deux mille seize, le quatre avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Sylvie ARDOUIN, Stéphanie CHARLIER, Bénédicte VARREON,  
Messieurs Gabriel CHANSARD, André FAUTRAT, François MARTINEAU, Hervé PELLETIER, David SEGUIN

Absents excusés : Messieurs Arnaud d'ARFEUILLE et Jean TILLET

Monsieur Hervé PELLETIER est nommé Secrétaire de séance.

**Date de la convocation : le 24 mars 2016**

### Compte de gestion 2015

Madame le Maire prend la parole et remercie l'Assemblée pour sa confiance. Elle propose de voter le compte de gestion du Receveur Municipal qui reprend les mêmes résultats que le compte administratif. Après s'être fait présenter le compte de gestion, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2015.

### Compte administratif 2015

Madame le Maire donne la parole à Monsieur CHANSARD, Doyen de l'Assemblée, afin de présenter le compte administratif 2015.

Il en ressort le résultat suivant :

- Les dépenses de Fonctionnement ont représenté en 2015, 353.334,37 €, pour 399.072,54 €

de recettes. le résultat de l'exercice est de 45.738,17 €.

- Les dépenses d'Investissement ont représenté en 2015, 646.318,49 €, pour 344.367,16 € de recettes. le résultat de l'exercice est de - 301.951,33 €

- Le résultat de clôture est de 74.952,46 € en fonctionnement et de - 36.507,75 € en investissement.

Madame le Maire se retire pour le vote du Compte Administratif. Le Conseil Municipal adopte le compte administratif à l'unanimité des membres présents.

### Délibération d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

#### → **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice

Excédent ..... 45 738,17 €

Déficit : ..... €

Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) ...

Excédent : ..... 29.214,29 €

Déficit : ..... €

Résultat de clôture à affecter

(A1) Excédent : ..... 74.952,46 €

(A2) Déficit : ..... €

#### → **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice

Excédent ..... €



Déficit .....	301.951,33 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	
Excédent : .....	265.443,58 €
Déficit .....	€
Résultat comptable cumulé	
Excédent.....	€
Déficit .....	36.507,75 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées .....	26.400,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser : .....	27.673,00 €
Solde des restes à réaliser .....	1.273,00 €
(B) Besoin (-) réel de financement .....	35.234,75 €
Excédent (+) réel de financement .....	€

#### → Affectation du Résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)	
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) ..	35.234,75 €

En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) .....	€
---	---

Sous-TOTAL (R 1068)..... 35.234,75 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R002 du budget N+1) .....	39.717,71 €
TOTAL (A1)	

Résultat déficitaire (A2 en report en compte débiteur) (recette non budgétaire au cpte 119 déficit reporté à la section de fonctionnement D002 .....	€
--	---

#### → Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement	Section d'investissement
---------------------------	--------------------------

Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>D002 :</b> Déficit reporté	<b>R002 :</b> Excédent reporté :	<b>D001 :</b> Solde d'exécution N-1 :	<b>R001 :</b> Solde d'exécution  R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé :
	<b>39.717,71 €</b>	<b>36.507,75 €</b>	<b>35.234,75 €</b>

#### Vote des trois taxes

La commission des finances, après préparation du budget, propose au Conseil Municipal de voter les taxes à l'identique de l'année dernière soit :

TAXE	Année 2016
Habitation	<b>16.58</b>
Foncière bâties	<b>24.60</b>
Foncière sur non bâties	<b>59.20</b>

Le Conseil Municipal vote pour cette proposition à l'unanimité des membres présents.

#### Budget primitif 2016

Le Maire propose le budget primitif 2016 élaboré en commission des finances en date du 21 mars 2016.

Il s'équilibre comme suit :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</u>	PROPOSITIONS ET VOTE
<b>DEPENSES</b>	
011 : Charges à caractère général	121 913 €
012 : Charges de personnel et frais assimilés	190 684 €
65 : Autres charges de gestion courante	34 285 €
66 : Charges financières	17 466 €

68 : dotations aux amortissements	4 262 €
022 : Dépenses imprévues fonct	0 €
023 : Virement à la section d'investissement	49 516 €
<b>TOTAL</b>	<b>418 126 €</b>
<b>RECETTES</b>	
70 : Produits des services	16 897 €
73 : Impôts et taxes	187 954 €
74 : Dotations et participations	124 058 €
75 : Autres produits de gestion courante	49 500 €
002 : Résultat reporté	39 717 €
<b>TOTAL</b>	<b>418 126 €</b>

Nos participations financières au divers Syndicats Communaux sont les suivants :

**6554 : Participations intercommunale . 6 591.00 €**

AMF/AMG.....	94.00 €
CAUE .....	61.00 €
S.I.E. du FRONSADAIS ...	800,00 €
SIVU du Chenil .....	300.00 €
SDIS.....	3 200.00 €
SIETAVI .....	2 136.00 €

**6574 : Subventions communales et Intercommunales**.....  
 Enveloppe globale qui sera répartie entre les différentes associations lors d'un prochain vote du Conseil Municipal.....

<b>SECTION INVESTISSEMENT :</b>	PROPOSITIONS ET VOTE
<b>DEPENSES</b>	
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	36 508 €
16 : Remboursement d'emprunts	130 777 €
20 : Immob incorporelles	5 400 €

204	800 €
21: Immob corporelles	72 771 €
<b>TOTAL</b>	<b>246 256 €</b>
<b>RECETTES</b>	
10222 : FCTVA	12 000 €
10226 : TAM	3 500 €
1068 : Excédent de Fonctionnement	35 234 €
13 : subventions d'investissement	56 923 €
1641 : Emprunts	50 000 €
165 : Dépôts et cautionnement reçus	1 000 €
28 : Amortissement des immobilisations	4 262 €
20 : Immob incorporelles	33 821 €
021: Virement à la section de fonctionnement	49 516 €
<b>TOTAL</b>	<b>246 256 €</b>

Le Conseil Municipal vote pour ce budget à l'unanimité des membres présents.

**Tarifs Salle des fêtes**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'après étude des frais de fonctionnement et malgré la fréquence de location de la salle des fêtes, les recettes sont insuffisantes au bon fonctionnement de celle-ci.

Par conséquent, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier et d'augmenter le tarif de la location de la salle des fêtes.

Depuis 2013, le tarif pour les habitants de la commune est de 135 € le week-end pour les habitants de la commune et à 450 € pour les hors commune. Le tarif du nettoyage est de 80 €.

A compter de cette date, le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs suivant les périodes :

**Du 1er avril au 30 septembre :**

- 150 € le week-end pour les habitants de la commune et à 450 € pour les hors commune.

#### Du 1er octobre au 30 mars :

- 175 € le week-end pour les habitants de la commune et à 475 € pour les hors commune.

Le tarif du nettoyage reste le même, soit 80 €.

La gratuité de la salle pour les associations de Saillans reste inchangée.

#### Augmentation des tarifs de cantine et garderie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'après étude des frais de fonctionnement, les recettes de la cantine / garderie sont insuffisantes au bon fonctionnement de celles-ci.

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016, de passer le prix du ticket de :

- cantine : de 2,10 € à 2,15 €
- garderie : de 2.50 € à 2.60 € la journée de 6,50 € à 7 € la semaine

#### Questions diverses

##### Achat d'un nouveau véhicule :

Madame le Maire s'informe auprès de ses collègues de l'avancée du dossier « achat d'un véhicule communal ». Monsieur Fautrat indique en avoir repéré un dans un garage à proximité de Libourne et demandera de plus amples renseignements dès le lendemain.

##### Haie à l'école

La plantation d'une haie qui protégerait l'enceinte de l'école est toujours un projet à creuser. L'idée d'un chantier participatif est maintenue. Une haie côté RD18E1 ne peut être envisagée compte tenu de la configuration de la cour et du sol. Une autre solution devra être envisagée, type bâche ou panneaux, ou muret, selon le budget que la mairie pourra allouer. Lors de la réunion d'information qui s'est tenue le 17 février dernier avec les viticulteurs concernés par les traitements

phytopharmaceutiques à proximité de l'école, ces derniers ont évoqué pour une protection optimisée, la possibilité qu'ils plantent une haie en limite de parcelle. Les échanges constructifs restent quoi qu'il en soit privilégiés.

##### Travaux à l'école

Suite au dernier conseil d'école, des travaux de réparation ont été évoqués. Afin d'éviter à l'avenir retards ou confusions, Monsieur Martineau demande à n'avoir qu'un interlocuteur qui lui fera part en temps et en heure des besoins de l'école. Le choix de l'ATSEM en personne ressource semble le plus pertinent.

CAB : Madame le Maire informe ses collègues que les travaux de convention d'aménagement de bourg se terminent. La réception des travaux se fera le mardi 12 avril. Et une réunion de chantier se fera dans dix mois environ pour un constat de bon fonctionnement et déclencher les garanties décennales.

#### Réunion du 2 mai 2016 à 18h30

L'an deux mille seize, le deux mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Stéphanie CHARLIER, Bénédicte VARREON,  
Messieurs Gabriel CHANSARD, Arnaud d'ARFEUILLE André FAUTRAT, François MARTINEAU, Jean TILLET

Absents excusés : Madame Sylvie ARDOUIN  
Messieurs Hervé PELLETIER et David SEGUIN

Madame Stéphanie CHARLIER est nommée Secrétaire de séance.

**Date de la convocation : le 26 avril 2016**



Demande d'adhésion au SIVU du Chenil du Libournais de la commune de Saint Jean de Blaignac

Le SIVU a demandé aux communes adhérentes de bien vouloir délibérer sur la demande d'adhésion formulée par la commune de Saint de Blaignac.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, VU l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 1983 – modifié successivement les 1er octobre 1991, 17 février 1993, 6 août 1993, 29 mars 1996, 7 novembre 1996, 26 mai 1997, 27 avril 1998, 27 avril 1999, 5 novembre 1999, 5 avril 2000, 6 juillet 2000, 10 janvier 2001, 13 juin 2001, 14 mai 2002, 12 septembre 2002, 21 août 2003, 13 août 2004, 20 avril 2005, 7 juin 2006, 29 janvier 2007, 21 mai 2007, 1er juillet 2009, 18 juin 2010, 7 août 2012, 30 octobre 2013, 2 mars 2015 et 3 décembre 2015 – portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Chenil du Libournais regroupant, initialement, 53 communes de l'arrondissement de Libourne,

VU la délibération en date du 12 janvier 2016 par laquelle la commune de Saint Jean de Blaignac sollicite son adhésion au S.I.V.U. du Chenil du Libournais,

VU la délibération du comité syndical du SIVU du chenil du Libournais en date du 8 février 2016 acceptant la demande d'adhésion dont il s'agit,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, CONSIDERANT que la vocation du S.I.V.U. est d'accueillir le plus grand nombre possible de communes,

ACCEPTE la demande d'adhésion au S.I.V.U. formulée par la commune de Saint Jean de Blaignac.

### **Proposition pour des cours de yoga**

Madame le Maire explique à ses collègues qu'une professeure de yoga a pris contact avec la mairie pour proposer des cours de yoga à la salle des fêtes. Etant donné qu'il s'agit d'un démarrage associatif, Madame le Maire propose la mise à disposition gratuite de la salle pour un essai, qui pourrait aller du 1er septembre au 31 décembre 2016. Si cette activité rencontrait du succès, un forfait annuel tel que précédemment demandé à la

zumba, pourrait alors être demandé. Le conseil municipal, après discussions, accepte cette proposition.

### **Aménagement des espaces verts**

Suite à l'évocation d'un chantier participatif lors de la réunion de travail concernant les pesticides aux abords de l'école, Madame le Maire propose à ses collègues d'étendre ce principe (chantier participatif) à l'aménagement des espaces verts autour de la salle des fêtes et du restaurant. En effet, le budget de la commune ne peut prévoir de travaux paysagers importants en 2016. L'ensemble du conseil municipal, bien que favorable à ce travail bénévole, reste conscient de l'ampleur du chantier, notamment la préparation du sol. Après discussions, des devis vont préalablement être demandés auprès d'organismes tels que la Régie territoriale ou Isle et Dronne. Ainsi il sera plus aisé d'estimer ce qui peut être pris en charge ou non par la municipalité. Les discussions se poursuivront lors de prochaines séances.

### **Personnel communal**

Madame le Maire informe ses collègues que des changements positifs de comportement de la part de l'agent technique ont pu être observés depuis le début de l'année. Une prolongation de contrat pourrait alors être envisagée au mois de septembre 2016.

Madame le Maire les avise également de la visite de première évaluation de la Mission Locale le 28 avril dernier, concernant l'agent polyvalent nouvellement recruté en contrat emploi d'avenir. Compte tenu d'un mécontentement global (prise de poste laborieuse, consignes pas toujours respectées, utilisation fréquente du portable pendant les heures de travail), des rappels à l'ordre ont été faits à l'issue de cette réunion, tenant lieu d'avertissement. Il a donc été décidé avec la mission locale que dans le cas où aucun changement ne serait observé, le contrat serait rompu de plein droit et sans préavis.

### Cérémonie du 8 mai

Madame le Maire informe ses collègues qu'elle ne pourra pas célébrer la cérémonie du 8 mai cette année et a demandé à son premier adjoint, Monsieur Martineau, de bien vouloir la suppléer ; ce qu'il a accepté.

### Jumelage avec Saillans (Drôme)

Monsieur Hervé PELLETIER, en charge des festivités et notamment du jumelage avec Saillans (Drôme), étant absent, cette question est reportée à une séance ultérieure.

### Questions diverses

#### - Groupe de travail « pesticides »

Conformément aux discussions précédentes et aux volontés de certains élus d'approfondir la question des utilisations de pesticides sur le territoire et notamment aux abords de l'école, et ainsi réussir à concilier travaux agricoles et protection de la santé humaine, la création d'une commission est décidée. Parmi les élus présents, souhaitent faire partie de cette commission : Madame Stéphanie Charlier, Messieurs Arnaud d'Arfeuille et François Martineau. Madame Sylvie Ardouin et Monsieur Hervé Pelletier ayant préalablement manifesté leur intérêt quant à ces questions, feront également partie de cette commission.

#### - Repas des conseillers au Saillans

Le repas de fin d'année que souhaitaient faire l'ensemble des conseillers municipaux aura finalement lieu le 3 juin au Saillans.

- Monsieur François Martineau informe ses collègues que les grilles autour de la mairie et de l'école sont en train d'être repeintes. Il demande

l'autorisation de supprimer les barres de protection qui recouvrent les pointes puisque les nettoyer et les poncer correctement s'avère impossible. Les pointes mises à nu seraient alors coupées. Après discussion, l'ensemble du conseil, à l'exception de Monsieur Jean Tillet, accède à la demande de Monsieur Martineau.

#### - Termites

Dans un souci d'économie budgétaire, Madame le Maire souhaite recueillir l'avis de ses collègues concernant l'éventuelle résiliation du contrat de lutte contre les termites que la municipalité avait souscrit en 2006, pour l'église et l'immeuble « la Cure ».

Monsieur Martineau est favorable à l'arrêt du contrat mais conseille vivement de conserver celui de l'église. Après discussions, l'ensemble du conseil est favorable à une résiliation partielle.



# Vivre ensemble.....

## Fabriquer un désherbant naturel et bio

Dès que l'on manque un peu d'attention, les mauvaises herbes envahissent sans crier gare nos jardins potagers et nos plates-bandes décoratives. Et malgré nos efforts pour les arracher, rien n'y fait, elles reviennent. **Comment venir enfin à bout des mauvaises herbes ?**

### Il existe différentes manières de désherber

L'arrivée du soleil et du beau temps nous amène également son lot de problèmes dans nos jardins puisque c'est le moment où les mauvaises herbes se développent le plus. Les dégâts sont d'autant plus considérables si l'on n'a fait aucun préparatif avant l'arrivée du printemps. De quoi décourager les jardiniers les plus motivés et les plus dynamiques ! Fort heureusement, plusieurs moyens sont mis à disposition pour se débarrasser de ces végétations envahissantes.

La première solution est d'opter pour un désherbage manuel à l'aide d'une binette ou d'un sarcloir. L'avantage ? Avec cette méthode, les mauvaises herbes sont arrachées à la racine et les repousses sont plus lentes. L'inconvénient, le travail risque d'être très laborieux s'il y a une vaste surface à couvrir. De plus, il faut le répéter régulièrement.

### Bannissez les désherbants chimiques, place au bio !

Pour agir efficacement, il se peut que vous vous laissiez tenter par la facilité des désherbants chimiques. Avec l'herbicide, plus particulièrement le glyphosate, le résultat obtenu sera plus que satisfaisant, voire même radical. Grand bémol, l'usage de ce produit présente des dangers pour les habitants des lieux, les animaux domestiques, des insectes et des micro-organismes qui vivent dans le

jardin. Et cela sans parler des conséquences sur votre propre santé, de la pollution de l'environnement, des effets néfastes sur le sol et des nappes souterraines. D'ailleurs, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) rattaché à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a annoncé le 20 mars 2015, que cette substance était classée dans la catégorie 2A, c'est-à-dire "cancérogènes probables". **Bref à proscrire !**

### Recette maison du désherbant 100% naturel à base d'eau, de vinaigre et de sel

Il existe une ribambelle d'alternatives bio et écologiques aux produits chimiques. Des préparations que nous pouvons concocter nous-mêmes avec des ingrédients que l'on utilise au quotidien et donc bon marché. C'est par exemple le cas du vinaigre blanc. En effet, aussi très utilisé comme nettoyeur naturel, ce condiment fait des merveilles sur les adventices, particulièrement les plus résistantes et récalcitrantes.

Toutefois, du fait de sa grande acidité, le vinaigre peut influencer la fertilité du sol. C'est pourquoi il faut le diluer dans de l'eau salée. Plus précisément, la recette et le dosage idéal sont :

- cinq litres d'eau,
- un kilo de sel iodé,
- 200 ml de vinaigre blanc.

Arrosez de ce mélange les mauvaises herbes, laissez agir et lorsque la végétation commencera à jaunir et à faner, il vous suffira de l'arracher.

D'aucuns opposeront ici que le sel, même s'il est naturel, stérilise le sol. C'est vrai, mais pas si vous l'utilisez avec parcimonie sur des petites surfaces, par temps chaud (la pluie risquant de le faire ruisseler plus loin).

### La Mairie de Saillans a décidé d'adopter cette solution pour toute la commune.....

.....Soyez le prochain.



## Quelques lettres ...

### NOM ET NUMERO D'HABITATION

Pour une bonne distribution de votre courrier, veuillez à mettre votre nom et le numéro de votre habitation sur votre boîte aux lettres. Les facteurs vacataires ne vous connaissent pas forcément.

Les services de La Poste peuvent nous obliger, à l'instar de GALGON et VILLEGOUGE, à changer les noms des rues si les facteurs perdent trop de temps à vous trouver. Ces changements représentent des frais importants pour les collectivités mais également pour les administrés.

## Vivons ensemble, ...

### INCINERATION DES VEGETAUX :

En application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, l'élimination par le feu des déchets verts est totalement interdite, sur l'ensemble du territoire du département et de façon permanente, ces déchets relevant exclusivement des systèmes collectifs de traitement des déchets.

Cependant si vous êtes dans l'impossibilité de transporter ces déchets vous pouvez obtenir une dérogation auprès de la mairie. Celle-ci vous sera accordée uniquement dans les périodes tolérées :

Soit du 01/05 au 30/06 et du 01/10 au 14/03 par autorisation municipale.

Cette autorisation vous sera délivrée à condition et uniquement si vous respectez les règles suivantes :

- l'absence de risque de gêne et d'insalubrité vis-à-vis du voisinage,
- utilisation d'un dispositif clos, isolé du sol, muni d'un système d'évacuation et de filtration des fumées (incinérateur de jardin),
- surveillance permanente de l'opération, jusqu'à l'extinction complète du foyer,
- moyens d'extinction à proximité immédiate,
- respect des périodes règlementées.

Vous pouvez télécharger le document de demande d'autorisation sur le site de la Préfecture :

[www.gironde.pref.gouv.fr](http://www.gironde.pref.gouv.fr) ou [www.dfci-aquitaine.fr](http://www.dfci-aquitaine.fr)

Périodes strictement interdites : Du **15/03 au 30/04** et du **01/07 au 30/09** (Arrêté préfectoral du 11 juillet 2005).

### ELAGAGE- ENTRETIEN DE TERRAIN

L'Elagage relève de la responsabilité du propriétaire si l'arbre se trouve en domaine privé, déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique, et en domaine privé ou public, s'il n'a pas été planté à distance, conformément à la norme.

En ce qui concerne l'entretien de terrain, la loi précise que faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure ;

### « EPAVES »

Tout détenteur de déchets susceptibles de porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement doit en assurer l'élimination « les épaves de voitures et autres carcasses métalliques constituent des déchets. » l'article 541-3 du code de l'environnement interdit les dépôts sauvages d'ordures ménagères et d'encombrants, même si ces épaves se trouvent sur le terrain du détenteur. Il est demandé à chacun de bien vouloir intervenir pour éliminer ces épaves.



### DIVAGATIONS ET ABOIEMENT DES CHIENS

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

...Recyclons ensemble,

### ASSOCIATION BOUCHONS D'AMOUR

Vous pouvez déposer vos bouchons en plastique à la mairie. Nous nous chargerons de les faire parvenir à l'Association « Les Bouchons d'Amour » (acquisition de matériel pour personnes à mobilité réduite, opérations humanitaires ponctuelles, etc...)

### CONTENEURS A BOUTEILLES

Nous vous rappelons que les trois conteneurs à bouteilles situés au parking de la salle des fêtes et de l'école, puis un dernier au lieu dit "Les Struliez" servent exclusivement aux bouteilles et non à tous déchets divers et variés laissés pour



compte au pied des conteneurs. Pour cela la déchetterie de Vérac est ouverte du lundi au samedi.

Horaires d'été (1er février au 31 octobre) : 9h-12h et 14h-18h.

Horaires d'hiver (1er novembre au 31 janvier) : 9h-12h et 13h-17h.

Tél : 05.57.84.35.67

### ASSOCIATION BOUCHONS D'AMOUR



- Venez chercher **un autocollant gratuitement en mairie.**

- Une personne sur 5 est intéressée par le Stop Pub, mais ne sait pas où le trouver ; - A raison de 40 à 50 kg de papier économisé par autocollant, la réduction de déchets atteint près d'une demi tonne par an pour 10 autocollants utilisés !

Interrogez votre entourage : parents, amis, voisins, collègues... cela peut les intéresser également. La planète et vos amis vous diront "Merci !"

# Informations et numéros utiles

## La carte nationale d'identité



La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/>  
<http://www.diplomatie.gouv.fr/>



*Attention pour les personnes qui voyagent en Europe, certains pays ne reconnaissent pas la prolongation de 5ans. Bien se renseigner avant votre départ*



## Vous voulez CONSTRUIRE, AGRANDIR, RESTAURER, AMENAGER

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement  
de la Gironde - 140 avenue de la Marne – 33700 MERIGNAC  
Tél : 05 56 97 81 89 – Fax 05 56 47 10 62  
[www.cauegironde.com](http://www.cauegironde.com)  
[caue33@wanadoo.fr](mailto:caue33@wanadoo.fr)

**Bénéficiez de l'aide gratuite** des architectes conseillers du CAUE, organisme public départemental. Vous avez un projet de construction, de rénovation, d'agrandissement de votre habitation, de votre exploitation agricole, de votre local professionnel. Avant d'engager des frais ou des travaux, consultez l'un des architectes conseillers du CAUE lors de ses permanences en mairies.

Renseignez-vous !

**Lors de votre entretien, n'oubliez pas d'amener les documents concernant votre projet (photos, croquis, plans,...).**

- Secteur n° 10 : Branne, Coutras, Fronsac, Guîtres, Libourne, Lussac

**Pascal MORIN, architecte conseiller**

Les permanences sont tenues dans les mairies concernées, sauf indications contraires. Venir avec photos des lieux (de loin dans le paysage et de près) et plans (cadastres, autres...)

			Juillet	Août	Septembre
BRANNE (Mairie)	1 <sup>er</sup> mardi	De 10 h à 12 h 30 sur RDV	5	2	Congés
COUTRAS (maison serv ; publics)	3 <sup>ème</sup> mercredi	De 14h30 à 16h30 sur RDV	20	17	Congés
LIBOURNE (Mairie)	1 <sup>er</sup> mardi	De 14 h 30 à 17h30 sur RDV	5	2	Congés
VAYRES (CdC)	3 <sup>ème</sup> mercredi	De 10h à 12 sur RDV	20	17	Congés
VIGNONET (CdC)	2 <sup>ème</sup> lundi	De 15 h à 17 h sur RDV			Congés

Le RDV est à prendre en Mairie ou à la CdC



Branne 05 57 84 52 33 . Coutras : 05 57 49 32 04 ; Libourne : 05 57 55 33 33 ; Cdc Vayres : 05 57 24 21 65

## Mémento...

### Recensement militaire : Garçons et filles

Les jeunes filles et les jeunes garçons nés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre 2000 sont priés de se faire recenser à la mairie de Saillans jusqu'au 30 septembre 2016

- Pour s'inscrire se munir du livret de famille et la pièce d'identité
- Une attestation, indispensable pour passer vos examens ainsi que le permis de conduire vous sera délivrée.



### ASSISTANTES MATERNELLES A SAILLANS :

Christine BONNAUD 05.57.25.92.98

### RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) DU CANTON

Mme Denise PERRIN-MAGLIONE 05.57.68.91.70

### Autres NUMEROS UTILES

Numéro européen  
d'urgence : 112



Gendarmerie de VILLEGOUGE :

05.57.84.86.50  
ou le 17



Service Départemental d'Incendie et de  
Secours (SDIS) : Urgence : 18 - Standard :  
05.57.55.89.41



SAMU : 15

### Vacances scolaires

Les prochaines vacances :

**Reprise des cours : jeudi 1<sup>er</sup> septembre**

SAMU SOCIAL : 115



Centre Anti-Poison : 05 56 96 40 80

GDF SUEZ : Urgence Sécurité Gaz : 0 800 47 33 33 /  
Raccordement : 0 810 224 000

SMICVAL (ordures ménagères et déchetterie) :  
05.57.55.39.79

# Nos professionnels à proximité....



**TOUS TRAVAUX**

**Fabien Loeuil**

3 Cardeneau-33141 Saillans  
06 50 88 39 79  
fabienloeuil@hotmail.fr

**Rénovation et construction  
Intérieurs et extérieurs**



**SARL GF SERVICES**  
Guillaume Faurie  
Taille, Effeuilage mécanique,  
Vendange...

7 reynaud  
33141 SAILLANS

0623602396

faurie.guillaume33@gmail.com




**Laurent  
MURAT**

**CHARPENTE  
COUVERTURE  
ZINGUERIE**

2 bis rue de Libourne - FRONSAC

**06 07 08 95 90  
05 57 24 91 51**



**BRIN D'ARCHI**  
plan / image 3D / maquette

Helene ROY  
3 Cardeneau  
33141 Saillans  
06 87 20 74 49  
www.brindarchi.fr  
brindarchi@hotmail.fr

La representation  
de vos projets ...

Helene Roy, dessinatrice et maquettiste, au service des particuliers et des professionnels du bâtiment dans le domaine de la représentation et de la communication de projets architecturaux.

- / Permis de construire (< 170m²)
- / Plans
- / Aménagements intérieurs et extérieurs
- / Images 3D
- / Relevé de bâtiment
- / Maquettes

**ENT LAURENT.S**



CHARPENTE  
COUVERTURE  
AGENCEMENT  
PARQUET  
MENUISERIE  
(PVC-BOIS-ALU)

**TÉL. 06 60 20 01 55**  
N° SIREN 537 944 423 00012 APE 4391 A

**FANNY FUDAL**  
Moments de bien-être

Eliothérapie  
Réflexologie Plantaire

06.23.39.33.92  
fannyfudal@gmail.com



Uniquement sur RV

**Infirmière libérale**

Mme ASTRID BERSON

06 60 90 46 89

**Madame Patricia ODRY**, pédicure podologue, installée à Saint André de Cubzac et résidant à Saillans, a le plaisir de vous faire savoir qu'elle fait également des visites à domicile et qu'elle se tient donc à votre disposition pour le cas où vous auriez besoin de ses services. (Déplacements dans tout le Fronsadais).

**Vous pouvez la joindre au  
05 57 84 87 03**

**EURL Au fil de l'arbre**

Elagage, Abattage délicat, Débroussaillage, Taille de haies, Evacuation des déchets  
Jérémy RENAUD, élagueur diplômé "taille et soin aux arbres" vous propose ses services afin d'intervenir dans vos arbres, toujours dans le respect de ces derniers et en toute sécurité. Il peut également tailler les haies, débroussailler dans tout type de végétaux et est équipé pour évacuer tous les déchets.

**Jérémy RENAUD : 11 Le Moulin 33141 SAILLANS - ☎ 05.57.51.04.75 -  
06.84.23.79.63 – [jeremvreneaud@hotmail.com](mailto:jeremvreneaud@hotmail.com)**



 <http://www.facebook.com.lesaillans>

Si vous souhaitez réserver, téléphonez au 05 57 50 72 11.

## Nos prochains rendez-vous

- Dimanche 11 Septembre de 15h à 18h à l'église : Journées Européennes du Patrimoine
- Jouer à Saillans : soirée en septembre à confirmer et 14 octobre
- Boxe in Saillans : Reprise le 05 septembre 2016

### PUBLICATION

Direction de la publication : Martine TILLET-FAURIE

Rédaction, conception, réalisation :  
Commission Bulletin et Internet

Impression : Mairie de Saillans

Papier : 100 % recyclé

Distribution : Services techniques municipaux